

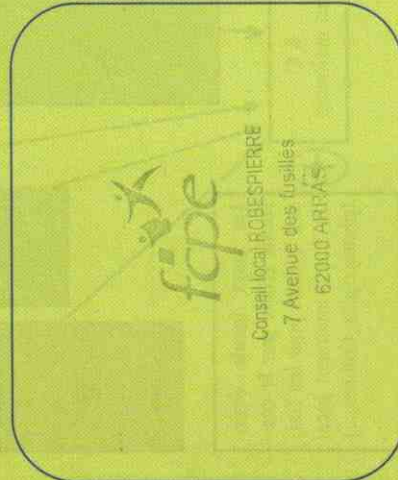
Pour des actions communes :

La défense de l'école publique, laïque et gratuite,
La promotion d'un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
Le partenariat : parents coéducateurs, membres à part entière de la communauté éducative,
Le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
Le droit pour les parents de participer aux décisions de l'école,
Les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité.

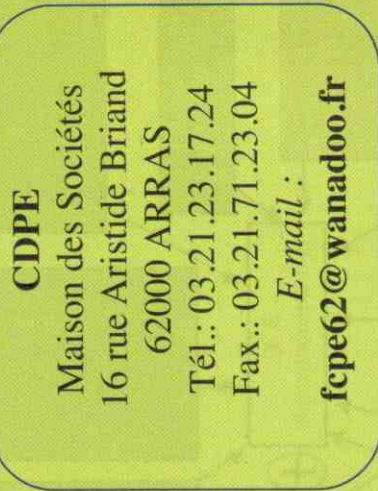
Site Internet :

www.fcpe62.org

Renvoyez votre Bulletin d'adhésion à votre conseil local :



Ou à défaut au Conseil Départemental



Notre Force :

POUVOIR :

- ⇒ Mener des actions
- ⇒ Se regrouper, Échanger

ETRE :

- ⇒ Reconnu de tous
- ⇒ Écouté de tous



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

2012-2013



PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▾

Maison des Sociétés

16 rue Aristide Briand - 62000 ARRAS
Tél.: 03.21.23.17.24 - Fax.: 03.21.71.23.04

E-mail : fcpe62@wanadoo.fr

Site : fcpe62.org

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE :

POURQUOI LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT LA MAE.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques auxquels l'enfant est exposé. Elle propose des protections parfaitement adaptées et des remboursements dès le 1er euro. Que l'enfant se blesse ou qu'il en blesse un autre, qu'il subisse ou cause des dommages, tout est prévu pour garantir, au meilleur prix, une totale tranquillité d'esprit.

Adhésion en ligne sur www.mae.fr - Tél.: 03-21-23-53-53



Qui aime bien, protège bien

Imprimerie 03 21 51 03 42
Brunehaut

Nom du Conseil Local :
NOM, Prénom du père ou du tuteur :
NOM, Prénom de la mère :
 Adresse complète :
 Code postal : Commune :
 E-mail(*) :@.....
 Tél.: dom.: Portable :

(*) en donnant mon adresse e-mail, j'accepte de recevoir des informations.

Nom des enfants	Prénom	Date de Naissance	Etablissement fréquenté en 12/13	Classe fréquentée en 12/13

Je souhaite : Participer aux activités du Conseil Local de Parents d'Elèves

- Être candidat au Conseil d'école (maternelle - élémentaire)
 Être candidat au Conseil d'administration (collège-Lycée,LP)
 Être délégué FCPE au conseil de classe (laquelle :)

- Cotisation principale - sans abonnement **11.00 €** + $\frac{4,50 \text{ €}}{\text{Part locale}} = 15,50 \text{ €}$
 Abonnements **à ajouter à la cotisation principale :**
 ⇒ la Revue des Parents (6n°/an) 3,35 €
 ⇒ la Famille et Ecole (20n°+4suppléments/an) 12,96 €

Je suis déjà adhérent au conseil local de n° de carte
 Je ne verse que la part locale de = €

Date :
 Signature :
Montant du règlement : €

Cadre réservé au trésorier du conseil local :

Montant de l'adhésion : Chèque - Espèces Encaissée le :
 N° de carte :

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) est une association de parents bénévoles au service de tous les parents et de tous les élèves.

- ➔ **Son Projet :** Mettre le jeune au centre du système éducatif - les parents acteurs du système éducatif.
- ➔ **Son But :** Le respect et la réussite de tous les enfants.

LA COTISATION

Bien entendu, comme dans toute association, les adhérents sont invités à verser une cotisation. Cette cotisation est déductible des impôts à un taux fixé annuellement par la loi des finances. Un reçu fiscal vous sera systématiquement envoyé en janvier après réception de votre bulletin d'adhésion.

A QUOI SERT-ELLE ?

Si votre association de parents d'élèves FCPE n'est pas encore créée, vous vous adrez dans nos démarches, dans la rédaction de vos statuts... Une avance de trésorerie peut vous être accordée.

Nois transmettons au responsable de votre Conseil Local toutes les informations obtenues auprès de l'Education Nationale via des circulaires, des revues et des mails.

Fonctionnement fédéral: Représentation des adhérents auprès des instances académiques, des instances nationales et des associations amies.

Droits de SACEM réduits

Protection juridique

Assurance qui prend en charge tous vos accidents matériels et corporels dans toutes vos actions FCPE.

La part locale éventuelle (fixée par le conseil local): pour les frais de fonctionnement local (photocopies, timbres...)

+

6 € part nationale

+

5 € part départementale

Service de photocopies à 0,02 €/copie

Formations gratuites sur différents thèmes - frais de déplacements remboursés.

A chaque conseil local, un responsable administratif a été nommé pour être à votre écoute.

Fonctionnement administratif : organisations des réunions départementales (bureaux, CA, commissions...), congrès, assemblée générale de rentrée, rémunération du personnel...

Nous vous aidons dans vos actions, dans la gestion de vos conflits ou si votre association rencontre des problèmes financiers.